

- 4 - Mme Francette Dommerge, faisant fonction d'IA-IPR lettres au vice-rectorat ;
- 5 - M. Nicolas Canales, conseiller juridique du vice-rectorat ;
- 6 - Mme Florence Chin, chargée de mission RH du vice-rectorat ;
- 7 - M. Julien Fontaine, directeur adjoint des affaires financières, des examens et concours du vice-rectorat ;
- 8 - M. Thierry Vincent, proviseur du lycée professionnel de Mahina ;
- 9 - Mme Jean-Yves Breard, principal adjoint du collège du Taaone.

Art. 2.— Le reste sans changement.

Art. 3.— Le secrétaire général du vice-rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 mars 2015.  
Jean-Louis BAGLAN.

**ARRETE n° 676 du 25 mars 2015 modifiant l'arrêté n° 666 du 1er février 2015 portant nomination des membres de la commission administrative paritaire des professeurs certifiés et des adjoints d'enseignement du second degré public.**

Le vice-recteur de Polynésie française, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional de l'éducation nationale,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifié portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article R. 263-2 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 84-914 du 10 octobre 1984 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de certains personnels enseignants relevant du ministre de l'éducation nationale modifié notamment par le décret n° 2014-299 du 6 mars 2014 portant diverses mesures de déconcentration pour la gestion de certains personnels enseignants du second degré mis à disposition de la Polynésie française et le décret n° 2014-1177 du 14 octobre 2014 relatif aux commissions administratives paritaires de certains personnels enseignants relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté n° 372 du 16 octobre 2014 portant création de la commission administrative paritaire locale des professeurs certifiés et des adjoints d'enseignement ;

Vu le procès-verbal de dépouillement en date du 8 décembre 2014 ;

Vu l'arrêté n° 666 du 1er février 2015 portant nomination des membres de la commission administrative paritaire des professeurs certifiés et des adjoints d'enseignement du second degré public,

Arrête :

Article 1er.— Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté n° 668 du 1er février 2015 sont remplacées comme suit :

A) *Représentants de l'administration*

a) *Membres titulaires :*

- 1 - M. Jean-Louis Baglan, *vice-recteur* ;
- 2 - Mme Nicole Sanquer-Fareata, ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur ;
- 3 - M. Christian Climent-Pons, secrétaire général du vice-rectorat ;
- 4 - M. Christian Morhain, conseiller technique auprès du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur de Polynésie ;
- 5 - M. Arnaud Le-Petit, secrétaire général adjoint du vice-rectorat ;
- 6 - Mme Dominique Salard, directrice de cabinet du vice-rectorat ;
- 7 - M. Claude Volant, IA-IPR - EPS au vice-rectorat ;
- 8 - M. Charles Dubois, IA-IPR - sciences et techniques industrielles au vice-rectorat ;
- 9 - M. Alain Haussaire, IA - IPR économie et gestion au vice-rectorat ;
- 10 - Mme Yvette Tommasini, IA-IPR, histoire-géographie au vice-rectorat ;
- 11 - M. Eric Sigward, IA-IPR mathématiques au vice-rectorat ;
- 12 - Mme Francette Dommerge, faisant fonction d'IA-IPR lettres au vice-rectorat ;
- 13 - Mme Géraldine Tarde, directrice des ressources humaines du vice-rectorat ;
- 14 - M. Nicolas Canales, conseiller juridique du vice-rectorat ;
- 15 - Mme Florence Chin, chargée de mission RH du vice-rectorat ;
- 16 - M. Julien Fontaine, directeur adjoint des affaires financières, des examens et concours du vice-rectorat ;
- 17 - M. Jean-Paul Charrier, principal du collège de Tipaerui ;
- 18 - M. Thierry Vincent, proviseur du lycée professionnel de Mahina ;
- 19 - Mme Jean-Yves Breard, principal adjoint du collège du Taaone.

Art. 2.— Le reste sans changement.

Art. 3.— Le secrétaire général du vice-rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 mars 2015.  
Jean-Louis BAGLAN.

**ARRETE n° 678 du 25 mars 2015 modifiant l'arrêté n° 668 du 1er février 2015 portant nomination des membres de la commission consultative mixte locale pour les maîtres du premier degré de l'enseignement privé.**

Le vice-recteur de Polynésie française, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional de l'éducation nationale,